CONSORTIUM PLEMMIRIO
Aire Marine Protégée du Plemmirio
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES OFFRES ET D'ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT FINAL

(Avis Public n° 07 du 10.08.2026)

Attribution du service d'assistance technique spécialisée, de coordination, de suivi, de gestion administrative et financière, d'appui aux systèmes d'information du Programme et de justification financière des activités relevant du Consortium Plemmirio dans le cadre du Projet CLIMED - Code A1-2.4-198 - CUP B39I25000580006

Montant estimatif du marché: 31.223,00 € hors TVA conformément à la législation en vigueur

Procès-verbal n° 3 du 21/10/2026

PRÉAMBULE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un octobre à 9 h 00, au siège du Consortium Plemmirio, s'est réunie la Commission chargée de l'évaluation des offres présentées dans le cadre de l'Avis Public n° 07, visant l'attribution du service d'assistance technique spécialisée, de coordination, de suivi, de gestion administrative et financière, d'appui aux systèmes d'information du Programme et de justification financière des activités relevant du Consortium dans le cadre du projet CLIMED, financé par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

La Commission prend préalablement acte des conclusions du procès-verbal n° 2 du 06.10.2026 relatif à la vérification de la documentation administrative et à l'admission à la phase ultérieure de l'évaluation, au moyen duquel ont été vérifiées la régularité et l'exhaustivité de la documentation administrative produite par les opérateurs économiques participants, ainsi que la possession des conditions requises par l'Avis concerné.

La Commission constate également que les services faisant l'objet du marché présentent un niveau élevé de complexité technico-administrative en raison des obligations liées à la mise en œuvre du projet CLIMED et des responsabilités incombant au Consortium Plemmirio dans la gestion, le suivi et la coordination des activités de projet financées par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

Ces activités comprennent notamment le suivi physique, procédural et financier des actions du projet, la gestion administrative et comptable des activités relevant du Consortium, la justification périodique et finale des dépenses engagées, l'utilisation et la mise à jour des systèmes d'information et des plateformes du Programme, la coordination avec le partenariat du projet, les relations avec l'Autorité de Gestion et les organismes de contrôle, ainsi que l'assistance à la préparation de la documentation requise pendant toute la durée du cycle de vie du projet.

La Commission prend dès lors acte que la nature des activités requises par l'Avis suppose des compétences spécialisées en matière de gestion de programmes financés par des fonds européens, des capacités de coordination administrative et financière, une connaissance des procédures et des outils informatiques du Programme, ainsi que la disponibilité nécessaire pour assurer un accompagnement continu au Chef de Projet et aux services du Consortium jusqu'à l'achèvement des activités de projet et à la clôture administrative et financière définitive du projet.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission procède à l'examen des propositions techniques et financières présentées par les opérateurs économiques admis à la procédure comparative, conformément aux critères et aux notes prévus par l'Avis Public.

À l'issue des vérifications effectuées, ont été admis à la phase suivante d'évaluation des offres les opérateurs économiques suivants:

ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale ;
ETM Services S.r.l. ;
Ideapubblica S.r.l.

Aux fins de l'évaluation, sont appliqués les critères prévus par l'Avis Public n° 07 du 10.08.2026, lesquels prévoient l'attribution d'un maximum de 90 points pour l'offre technique et d'un maximum de 10 points pour l'offre financière, soit un total de 100 points.
À titre préliminaire, la Commission constate que tous les opérateurs économiques admis ont régulièrement présenté la documentation requise pour participer à la procédure et que celle-ci a été jugée complète et conforme aux dispositions de l'Avis.
La Commission relève également que l'Avis régit une procédure comparative visant l'attribution d'un service et prévoit expressément l'attribution d'une note spécifique à l'offre économique, laquelle constitue un élément concourant à l'établissement du classement final.
S'agissant de la documentation transmise par les opérateurs économiques, la Commission constate que tous les concurrents n'ont pas présenté une offre économique explicite indiquant un rabais par rapport au montant de référence du marché.
À cet égard, la Commission estime que cette circonstance ne constitue pas un motif d'exclusion de la procédure, compte tenu du contenu de l'Avis lui-même, de l'admission des concurrents et de l'exhaustivité de la documentation produite.
Par conséquent, aux fins de l'attribution de la note économique, et afin d'éviter l'indication d'un rabais fictif considéré comme absent des offres soumises, tout en garantissant le respect des principes d'égalité de traitement entre les concurrents et en assurant la participation la plus large à la procédure, sans introduire de causes d'exclusion non expressément prévues par l'Avis Public, la Commission attribue une note identique de 1 point à tous les concurrents.
L'évaluation est effectuée au regard de la nature et des finalités du marché, destiné à fournir au Consortium Plemmirio un soutien hautement qualifié dans la gestion administrative, financière, procédurale et opérationnelle du projet CLIMED, avec une référence particulière aux activités de coordination du partenariat, de suivi physique, procédural et financier, d'utilisation des systèmes d'information du Programme, de justification des dépenses, d'appui aux contrôles et de mise en œuvre correcte des dispositions prévues par le Programme de coopération transfrontalière INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.
La Commission souligne que l'évaluation a été menée selon une approche comparative, prenant en considération non seulement la complétude formelle des propositions, mais aussi leur degré de conformité à l'objet du marché, la qualité de la méthodologie proposée, l'expérience spécifique acquise dans le domaine de la gestion de projets européens de coopération territoriale, la cohérence des expériences analogues documentées ainsi que l'éventuelle valeur ajoutée découlant des propositions d'amélioration présentées par les concurrents.
Dans ce contexte, la Commission a accordé une importance particulière aux expériences acquises dans le cadre de programmes de coopération territoriale européenne et transfrontalière, à la connaissance avérée des procédures de gestion administrative et financière des programmes INTERREG, à la capacité de soutenir le bénéficiaire dans les activités de suivi, de justification, de contrôle et de gestion du partenariat international, ainsi qu'aux éléments organisationnels et méthodologiques permettant d'assurer une mise en œuvre correcte et efficace du projet.
Après ces considérations préliminaires, la Commission procède à l'examen détaillé des offres selon les critères et sous-critères d'évaluation prévus par l'Avis Public n° 07 du 10.08.2026.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

La Commission prend acte d'avoir procédé à l'examen de l'ensemble de la documentation technique et économique présentée par les opérateurs économiques admis, conformément aux critères et aux notes établis par l'Avis Public n° 07 du 10.08.2026.

Aux fins de l'évaluation, la Commission a examiné conjointement la documentation produite par chaque concurrent, avec une attention particulière portée au plan opérationnel et à la méthodologie de travail proposés, au curriculum professionnel de l'opérateur économique, aux expériences analogues dûment documentées ainsi qu'aux éventuelles propositions d'amélioration formulées par rapport aux prestations minimales requises par l'Avis.

Dans le cadre de l'analyse des offres, la Commission a accordé une importance particulière au degré de cohérence des propositions par rapport à l'objet du marché, comprenant le service d'assistance technique spécialisée, de coordination, de suivi, de gestion administrative et financière, d'appui aux systèmes d'information du Programme et de justification dans le cadre du projet CLIMED, financé par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

L'évaluation a été effectuée en tenant compte, outre de la qualité globale des propositions, de l'expérience spécifique acquise par les opérateurs économiques dans le domaine de la gestion administrative et financière des projets européens.

Aux fins de l'évaluation, sont appliqués les critères prévus par l'Avis Public n° 07 du 10.08.2026, lesquels prévoient l'attribution d'un maximum de 90 points pour l'offre technique et d'un maximum de 10 points pour l'offre financière, soit un total de 100 points.

À titre préliminaire, la Commission constate que tous les opérateurs économiques admis ont régulièrement présenté la documentation requise pour participer à la procédure et que celle-ci a été jugée complète et conforme aux dispositions de l'Avis.

La Commission relève également que l'Avis régit une procédure comparative visant l'attribution d'un service et prévoit expressément l'attribution d'une note spécifique à l'offre économique, laquelle constitue un élément concourant à l'établissement du classement final.

S'agissant de la documentation transmise par les opérateurs économiques, la Commission constate que tous les concurrents n'ont pas présenté une offre économique explicite indiquant un rabais par rapport au montant de référence du marché.

À cet égard, la Commission estime que cette circonstance ne constitue pas un motif d'exclusion de la procédure, compte tenu du contenu de l'Avis lui-même, de l'admission des concurrents et de l'exhaustivité de la documentation produite.

Par conséquent, aux fins de l'attribution de la note économique, et afin d'éviter l'indication d'un rabais fictif considéré comme absent des offres soumises, tout en garantissant le respect des principes d'égalité de traitement entre les concurrents et en assurant la participation la plus large à la procédure, sans introduire de causes d'exclusion non expressément prévues par l'Avis Public, la Commission attribue une note identique de 1 point à tous les concurrents.

L'évaluation est effectuée au regard de la nature et des finalités du marché, destiné à fournir au Consortium Plemmirio un soutien hautement qualifié dans la gestion administrative, financière, procédurale et opérationnelle du projet CLIMED, avec une référence particulière aux activités de coordination du partenariat, de suivi physique, procédural et financier, d'utilisation des systèmes d'information du Programme, de justification des dépenses, d'appui aux contrôles et de mise en œuvre correcte des dispositions prévues par le Programme de coopération transfrontalière INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

La Commission souligne que l'évaluation a été menée selon une approche comparative, prenant en considération non seulement la complétude formelle des propositions, mais aussi leur degré de conformité à l'objet du marché, la qualité de la méthodologie proposée, l'expérience spécifique acquise dans le domaine de la gestion de projets européens de coopération territoriale, la cohérence des expériences analogues documentées ainsi que l'éventuelle valeur ajoutée découlant des propositions d'amélioration présentées par les concurrents.

Dans ce contexte, la Commission a accordé une importance particulière aux expériences acquises dans le cadre de programmes de coopération territoriale européenne et transfrontalière, à la connaissance avérée des procédures de gestion administrative et financière des programmes INTERREG, à la capacité de soutenir le bénéficiaire dans les activités de suivi, de justification, de contrôle et de gestion du partenariat international, ainsi qu'aux éléments organisationnels et méthodologiques permettant d'assurer une mise en œuvre correcte et efficace du projet.

Après ces considérations préliminaires, la Commission procède à l'examen détaillé des offres selon les critères et sous-critères d'évaluation prévus par l'Avis Public n° 07 du 10.08.2026.

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION

La Commission prend acte d'avoir procédé à l'examen de l'ensemble de la documentation technique et économique présentée par les opérateurs économiques admis, conformément aux critères et aux notes établis par l'Avis Public n° 07 du 10.08.2026.

Aux fins de l'évaluation, la Commission a examiné conjointement la documentation produite par chaque concurrent, avec une attention particulière portée au plan opérationnel et à la méthodologie de travail proposés, au curriculum professionnel de l'opérateur économique, aux expériences analogues dûment documentées ainsi qu'aux éventuelles propositions d'amélioration formulées par rapport aux prestations minimales requises par l'Avis.

Dans le cadre de l'analyse des offres, la Commission a accordé une importance particulière au degré de cohérence des propositions par rapport à l'objet du marché, comprenant le service d'assistance technique spécialisée, de coordination, de suivi, de gestion administrative et financière, d'appui aux systèmes d'information du Programme et de justification dans le cadre du projet CLIMED, financé par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

L'évaluation a été effectuée en tenant compte, outre de la qualité globale des propositions, de l'expérience spécifique acquise par les opérateurs économiques dans le domaine de la gestion administrative et financière des projets européens des programmes financés par l'Union européenne, avec une attention particulière portée aux programmes de coopération territoriale et transfrontalière, ainsi qu'aux capacités organisationnelles et méthodologiques démontrées dans l'exécution de services analogues.

En ce qui concerne l'OFFRE TECHNIQUE pour l'attribution des points, la Commission s'est référée aux critères prévus par l'Avis Public, tels que reproduits ci-après:

Critère 1 - Plan opérationnel et méthodologie de travail: maximum 30 points ;
Critère 2 - Curriculum professionnel de l'opérateur économique: maximum 20 points ;
Critère 3 - Expériences analogues documentées: maximum 20 points ;
Critère 4 - Propositions d'amélioration: maximum 20 points ;

pour un total maximum attribuable à l'offre technique de 90 points.

Aux fins de l'attribution de la note qualitative relative aux différents critères techniques, la Commission a adopté l'échelle d'évaluation suivante:

- Excellent: proposition répondant pleinement aux objectifs du marché, caractérisée par un niveau élevé de complétude, un détail méthodologique approfondi, la pertinence des expériences et une valeur ajoutée significative ;
- Bon: proposition adéquate et cohérente avec les objectifs du marché, bien structurée et étayée par des expériences pertinentes ;
- Satisfaisant: proposition globalement adéquate mais présentant certains éléments de pertinence limitée ou un niveau de développement modéré par rapport à l'objet du marché ;
- Suffisant: proposition répondant aux exigences essentielles de l'Avis mais présentant des limites méthodologiques ou organisationnelles significatives ;
- Insuffisant: proposition caractérisée par un contenu insuffisant, une cohérence limitée avec l'objet du marché ou une inadéquation démontrée des compétences requises.

L'OFFRE FINANCIÈRE a été évaluée séparément conformément aux dispositions de l'Avis Public, avec l'attribution d'une note maximale de 10 points, pour un score global maximum de 100 points.

La Commission constate que l'Avis Public prévoit l'attribution d'une note maximale de 10 points à l'offre financière, à répartir proportionnellement sur la base du pourcentage de rabais appliqué au montant de référence du marché.

La note économique est attribuée selon la formule suivante:

P = (Ri / Rmax) × 10
où:
P = note attribuée à l'offre économique ;
Ri = pourcentage de rabais proposé par le concurrent ;
Rmax = pourcentage de rabais le plus élevé parmi ceux présentés par les opérateurs économiques admis.

La Commission a ensuite procédé à l'examen individuel de chaque proposition, en formulant pour chaque opérateur économique une évaluation motivée au regard des critères prévus par l'Avis et en attribuant les notes correspondantes sur la base des éléments qualitatifs et quantitatifs pouvant être déduits de la documentation produite.

Ilest donc procédé à l'examen des offres présentées par chacun des opérateurs économiques admis.

1. ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale
OFFRE TECHNIQUE

Critère 1 - Plan opérationnel et méthodologie de travail
Note maximale attribuable: 30 points

La Commission a examiné le plan opérationnel et le rapport technique présentés par ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale, relevant une proposition globalement cohérente avec les objectifs du marché et adéquatement orientée vers l'appui aux activités administratives, financières et procédurales prévues dans le cadre du projet CLIMED.
L'analyse de la documentation fait apparaître une bonne connaissance des procédures de gestion des projets financés par l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les activités de suivi, de justification financière, de gestion documentaire et d'assistance à l'utilisation des outils informatiques du Programme. La proposition décrit les principales activités à mettre en œuvre afin d'assurer la bonne exécution des obligations nécessaires au respect des échéances du projet, l'assistance au partenariat ainsi que la préparation de la documentation administrative requise.
La Commission apprécie positivement l'expérience acquise par l'opérateur économique dans le cadre des activités déjà réalisées en appui au Consortium Plemmirio et à d'autres projets européens précédemment gérés, élément permettant une bonne compréhension du contexte organisationnel et des exigences opérationnelles de l'Organisme.
Toutefois, la proposition présente un niveau de détail méthodologique limité par rapport à celui d'autres concurrents.
En particulier, les aspects relatifs à l'organisation de l'équipe de travail, à la répartition des responsabilités opérationnelles, à la gestion des risques liés au projet, aux systèmes de suivi avancé ainsi qu'aux outils opérationnels destinés au contrôle continu des activités du projet ne sont pas développés de manière suffisamment approfondie.
La méthodologie proposée apparaît en effet principalement orientée vers la description des activités à réaliser plutôt que vers la définition d'un modèle organisationnel innovant et structuré pour la gestion globale du projet.
Au regard des éléments examinés, la Commission estime que la proposition présente un bon niveau qualitatif et une adhésion suffisante aux exigences du marché, tout en mettant en évidence des marges d'amélioration sur le plan de la structuration méthodologique et organisationnelle.

Appréciation: Bon
Note attribuée: 23/30

Critère 2 - Curriculum professionnel de l'opérateur économique
Note maximale attribuable: 20 points
La documentation produite montre que ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale intervient depuis plusieurs années dans le domaine de l'assistance administrative et technique au profit d'organismes publics, ayant acquis une expérience dans l'assistance à la gestion de projets financés par des fonds européens, nationaux et régionaux.
Le curriculum de l'entreprise met en évidence des activités réalisées dans le cadre de projets tels que Biodivalue, Corallo, Corallo Plus et d'autres interventions financées dans le cadre du PNRR, avec des fonctions principalement liées à l'appui administratif, à la collecte et à l'organisation de la documentation, au suivi des activités et à la justification financière.
La Commission reconnaît la présence d'expériences significatives dans le secteur des projets financés et la cohérence des procédures administratives et de gestion des fonds publics.
Toutefois, l'analyse de la documentation ne met pas en évidence un niveau de spécialisation particulièrement élevé de l'opérateur en matière de gestion administrative et financière de programmes de coopération territoriale européenne, et ne fait apparaître aucune expérience particulièrement pertinente dans la gestion de partenariats internationaux complexes ou de programmes Interreg analogues à celui faisant l'objet du présent marché.
La Commission considère donc que le curriculum professionnel de l'opérateur est adéquat et cohérent avec l'objet du service, tout en présentant un niveau de spécialisation sectorielle intermédiaire par rapport aux meilleures candidatures examinées.
Appréciation: Bon
Note attribuée: 16/20

Critère 3 - Expériences analogues documentées
Note maximale attribuable: 20 points
La Commission a examiné la liste des services analogues réalisés au cours des dernières années, en constatant la présence d'expériences relatives à des activités d'assistance administrative, de suivi, de secrétariat technique et de justification financière dans le cadre de projets financés par des ressources européennes et nationales
Les expériences documentées apparaissent cohérentes avec une partie des activités faisant l'objet du marché et attestent d'une connaissance des procédures administratives liées à la gestion de projets financés.
En particulier, l'opérateur a acquis une expérience dans le cadre d'initiatives relevant de la coopération territoriale et de programmes de développement local, en apportant un appui aux activités administratives et de justification financière.
Toutefois, la documentation produite met principalement en évidence des activités d'assistance administrative et documentaire, sans démontrer une expérience consolidée en matière de coordination administrative et financière de programmes de coopération internationale analogues au projet CLIMED.
Par ailleurs, aucune expérience significative n'apparaît dans le cadre du Programme Italie-Tunisie ou d'autres programmes transfrontaliers présentant des caractéristiques comparables à celles du présent marché.
La Commission évalue donc positivement les expériences déclarées, tout en estimant que leur degré de pertinence et de spécialisation par rapport à l'objet du présent service demeure inférieur à celui des autres offres examinées.
Appréciation: Satisfaisant / Bon
Note attribuée: 14/20

Critère 4 - Propositions d'amélioration
Note maximale attribuable: 20 points

Concernant les propositions d'amélioration, la Commission relève que l'offre présentée ne contient aucune section spécifique consacrée à l'identification de services complémentaires ou de solutions amélioratives par rapport aux prestations minimales requises par l'Avis.
Les éléments décrits dans la documentation apparaissent en effet principalement liés aux activités ordinaires prévues pour l'exécution du service et ne permettent pas d'identifier des contributions innovantes, des outils dédiés, des services complémentaires, des méthodologies avancées de suivi ou d'autres activités à valeur ajoutée susceptibles de déterminer une amélioration significative des prestations requises.
Tout en reconnaissant la cohérence générale de la proposition avec l'objet du marché, la Commission considère que la capacité d'amélioration exprimée dans l'offre demeure limitée et insuffisamment développée.
Appréciation: Suffisant
Note attribuée: 8/20

TOTAL DE L'OFFRE TECHNIQUE

Critère	Note
Plan opérationnel et méthodologie de travail	23/30
Curriculum professionnel	16/20
Expériences analogues	14/20
Propositions d'amélioration	8/20
Total technique	61/90

ÉVALUATION DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE

La Commission constate que l'opérateur économique ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale n'a pas présenté d'offre économique spécifique indiquant un pourcentage de rabais par rapport au montant de référence du marché.
Par conséquent, aux fins de l'attribution de la note économique prévue par l'Avis Public, l'offre est considérée comme présentée au montant de référence de la procédure et évaluée conformément aux critères établis par l'Avis.
Note attribuée: 0/10.

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

Critère	Note
Plan opérationnel et méthodologie de travail	23/30
Curriculum professionnel	16/20
Expériences analogues documentées	14/20
Propositions d'amélioration	8/20
Total offre technique	61/90
Offre économique	0/10
Note globale	61/100

La Commission estime que l'offre présentée par ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale est globalement cohérente avec l'objet du marché et adaptée à l'exécution des activités requises, tout en présentant un niveau de structuration méthodologique, de spécialisation sectorielle et d'éléments d'amélioration inférieur à celui des offres plus qualifiées présentées dans le cadre de la procédure.

2. ETM Services S.r.l.
OFFRE TECHNIQUE

Critère 1 - Plan opérationnel et méthodologie de travail
Note maximale attribuable: 30 points
La Commission a examiné le plan opérationnel et le rapport technique présentés par ETM Services S.r.l., constatant une proposition caractérisée par un niveau élevé de détail méthodologique et par une description claire et structurée des activités requises par l'Avis.
La documentation décrit de manière précise les modalités de gestion du projet, la coordination du partenariat, le suivi technique, administratif et financier, l'assistance aux systèmes d'information du Programme, la gestion des modifications du projet, la justification financière ainsi que l'appui aux contrôles.
La présence de procédures opérationnelles dédiées, d'outils de gestion de projet, de systèmes de suivi et de contrôle, ainsi que l'identification des profils professionnels impliqués dans l'exécution du service ont été particulièrement appréciées.
La Commission apprécie en particulier la conception opérationnelle de la proposition, d'où ressort une capacité manifeste à assurer le pilotage continu du projet pendant toutes les phases de sa mise en œuvre.
La proposition met en évidence une méthodologie orientée non seulement vers l'accomplissement des obligations administratives et financières prévues par le Programme, mais également vers l'accompagnement constant du bénéficiaire dans les activités de coordination, de suivi des échéances, d'utilisation de la plateforme JEMS, de préparation de la documentation requise par l'Autorité de Gestion, de gestion des relations avec le partenariat et d'appui opérationnel dans l'organisation et la conduite des réunions du projet.
La Commission estime que cette approche garantit un niveau élevé d'assistance spécialisée et une grande attention aux activités de projet, éléments particulièrement pertinents au regard de la bonne mise en œuvre du projet CLIMED.
La proposition apparaît dès lors pleinement cohérente avec les objectifs du marché et démontre un haut niveau de spécialisation dans la gestion administrative et financière des programmes européens.
Appréciation: Excellent
Note attribuée: 28/30

Critère 2 - Curriculum professionnel de l'opérateur économique
Note maximale attribuable: 20 points
L'examen de la documentation produite met en évidence un profil professionnel hautement spécialisé dans la gestion des programmes européens, dans la coopération territoriale et dans l'assistance technique au profit des organismes publics, et des organismes bénéficiaires de financements communautaires. La société justifie d'une expérience consolidée dans le domaine de la gestion des fonds européens, du suivi administratif et financier, de la justification financière ainsi que de l'assistance aux bénéficiaires publics, en faisant apparaître une structure organisationnelle dédiée et des compétences spécifiques pleinement cohérentes avec l'objet du marché.
La Commission estime que le curriculum professionnel présente un niveau élevé de spécialisation et permet une réponse complète aux activités requises.
Appréciation: Excellent
Note attribuée: 19/20

Critère 3 - Expériences analogues documentées
Note maximale attribuable: 20 points
La Commission a examiné les expériences analogues documentées par l'opérateur économique, constatant de nombreuses missions relatives à la gestion, au suivi, à la justification financière et à la coordination administrative et financière de programmes européens et de coopération territoriale.
Les expériences déclarées apparaissent particulièrement pertinentes au regard de l'objet du marché, dans la mesure où elles concernent des programmes caractérisés par des partenariats structurés, des procédures

administratives complexes et des activités de coordination, de suivi et de contrôle analogues à celles requises dans le cadre du projet CLIMED.
La Commission évalue donc très favorablement le niveau d'expérience acquis dans le secteur spécifique faisant l'objet de la procédure.
Appréciation: Excellent
Note attribuée: 18/20

Critère 4 - Propositions d'amélioration
Note maximale attribuable: 20 points
La proposition contient d'autres éléments d'amélioration destinés à renforcer l'efficacité du service au moyen d'outils de collaboration numérique, d'activités de formation, d'outils dédiés au partage documentaire et de modalités organisationnelles orientées vers l'amélioration de la coordination entre les parties impliquées.
Ces éléments apparaissent cohérents avec l'objet du marché et aptes à apporter une valeur ajoutée par rapport aux prestations minimales requises par l'Avis, contribuant à améliorer l'efficacité des activités de suivi, de gestion documentaire et de coordination du projet.
Appréciation: Bon / Excellent
Note attribuée: 17/20

TOTAL DE L'OFFRE TECHNIQUE

Critère	Note
Plan opérationnel et méthodologie	28/30
Curriculum professionnel	19/20
Expériences analogues	18/20
Propositions d'amélioration	17/20
Total technique	82/90

ÉVALUATION DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE

La Commission constate que l'opérateur économique ETM Services S.r.l. a présenté, dans le rapport technique illustratif, une proposition économique prévoyant une réduction de 4,00 % par rapport au montant de référence du marché, correspondant à un montant global de 29.974,08 € hors TVA.
Considérant que la réduction la plus élevée présentée dans le cadre de la procédure est de 19,93 %, offerte par Ideapubblica S.r.l., la note économique est déterminée comme suit:

$P = (4{,}00 / 19{,}93) \times 10 = 2{,}01$
Note attribuée: 2,01/10

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

Critère	Note
Plan opérationnel et méthodologie de travail	28/30
Curriculum professionnel	19/20
Expériences analogues documentées	18/20
Propositions d'amélioration	17/20
Total offre technique	82/90
Offre économique	2,01/10
Note globale	84,01/100

La Commission constate que la proposition présentée par ETM Services S.r.l. est pleinement cohérente avec l'objet du marché et adéquatement structurée au regard des exigences administratives, de gestion et de suivi du projet CLIMED.
L'examen de la documentation fait apparaître une approche méthodologique articulée ainsi qu'une solide expérience dans la gestion administrative et financière de programmes financés par des fonds européens, avec une attention particulière portée aux programmes de coopération territoriale.
La proposition met également en évidence la capacité d'assurer un accompagnement continu du Chef de Projet et des services du Consortium Plemmirio, en garantissant le suivi des activités du projet, le contrôle des échéances administratives et financières, l'assistance à l'utilisation de la plateforme JEMS, la coordination avec les partenaires du projet, la gestion des relations avec le partenariat et avec l'Autorité de Gestion, ainsi que le soutien spécialisé nécessaire aux activités de justification et de certification des dépenses jusqu'à la préparation de la justification finale certifiée et à la clôture administrative et financière complète du projet CLIMED.

3. Ideapubblica S.r.l.
OFFRE TECHNIQUE

Critère 1 - Plan opérationnel et méthodologie de travail
Note maximale attribuable: 30 points
La Commission a examiné le plan opérationnel et le rapport technique présentés par Ideapubblica S.r.l., constatant une proposition méthodologique bien structurée et caractérisée par un bon niveau de détail organisationnel.
La documentation décrit de manière détaillée les modalités de gestion du projet, les activités de suivi administratif et financier, l'assistance à la justification financière, le contrôle des échéances procédurales et l'assistance à l'utilisation des outils prévus par le Programme.
Ont notamment été appréciés l'introduction d'outils spécifiques de suivi et de contrôle, tels que des tableaux de bord de gestion, des systèmes de traçabilité des activités, des registres des risques et des outils de planification destinés à garantir le suivi de l'avancement des activités du projet.
La proposition apparaît cohérente avec les exigences du projet CLIMED et démontre de bonnes capacités organisationnelles dans la gestion des processus administratifs et financiers.
Toutefois, par rapport aux autres offres présentées, une moindre mise en évidence des expériences acquises dans le domaine de la gestion opérationnelle de programmes de coopération territoriale européenne analogues à celui faisant l'objet du marché est observée.
La Commission estime donc que la méthodologie proposée présente un niveau qualitatif élevé et est de nature à garantir la bonne exécution du service requis.
Appréciation: Bon / Excellent
Note attribuée: 27/30.

Critère 2 - Curriculum professionnel de l'opérateur économique
Note maximale attribuable : 20 points
L'analyse du curriculum de l'entreprise fait apparaître un opérateur économique spécialisé dans l'assistance technique aux organismes publics, dans la gestion de projets financés et dans l'accompagnement administratif, financier et procédural lié à la mise en œuvre d'interventions financées par des fonds publics.
La documentation met en évidence des compétences consolidées dans les domaines de la programmation, du suivi et du contrôle des interventions financées, ainsi qu'une expérience pluriannuelle acquise au service d'administrations publiques et d'organismes bénéficiaires de financements nationaux et européens.
La Commission apprécie positivement le niveau de compétence professionnelle démontré, tout en relevant une spécialisation spécifique plus limitée dans les programmes de coopération territoriale européenne par rapport à l'offre ayant obtenu la meilleure évaluation dans le présent critère.
Appréciation : Bon
Note attribuée : 17/20

Critère 3 - Expériences analogues documentées
Note maximale attribuable : 20 points
La Commission a examiné la liste des principaux services réalisés au cours des cinq dernières années, constatant un nombre significatif de missions relatives à l'assistance technique, au suivi, à la justification financière et à l'assistance administrative dans le cadre de programmes et d'interventions financés par des ressources publiques nationales et européennes.
Les expériences documentées attestent d'une activité consolidée dans le domaine de l'assistance aux organismes publics et de la gestion de procédures administratives complexes.
Toutefois, une part prépondérante des activités déclarées concerne des programmes nationaux, le PNRR et des interventions d'appui à l'administration publique, tandis que les expériences directement liées à la gestion administrative et financière de programmes de coopération territoriale européenne et transfrontalière analogues au Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie apparaissent plus limitées.
La Commission estime donc que les expériences déclarées sont pertinentes et significatives, tout en présentant un degré d'adéquation à l'objet spécifique du marché inférieur à celui des offres davantage spécialisées dans le domaine de la coopération territoriale européenne.
Appréciation : Satisfaisant / Bon
Note attribuée : 14/20

Critère 4 - Propositions d'amélioration
Note maximale attribuable : 20 points
La Commission relève la présence de certains éléments d'amélioration destinés à accroître l'efficacité du service grâce à l'utilisation d'outils de suivi dédiés, de tableaux de bord de gestion, de systèmes de contrôle des activités, de registres des risques et d'outils d'appui à la programmation ainsi qu'au contrôle de l'avancement du projet.
Ces éléments constituent une valeur ajoutée par rapport aux exigences minimales requises par l'Avis et contribuent à renforcer l'efficacité des activités de gestion administrative et financière du projet.
Bien qu'il s'agisse en partie d'outils étroitement liés à la méthodologie proposée, la Commission apprécie positivement l'apport organisationnel et de gestion résultant des éléments d'amélioration présentés.
Appréciation : Bon
Note attribuée : 12/20

TOTAL DE L'OFFRE TECHNIQUE

Critère	Note
Plan opérationnel et méthodologie	27/30
Curriculum professionnel	17/20
Expériences analogues	14/20
Propositions d'amélioration	12/20
Total technique	70/90

ÉVALUATION DE L'OFFRE ÉCONOMIQUE
La Commission prend acte que l'Avis Public prévoit l'attribution d'une note maximale de 10 points à l'offre financière, à répartir proportionnellement sur la base du pourcentage de réduction proposé par rapport au montant de référence du marché.
La note économique est attribuée selon la formule suivante :
$P = (Ri / Rmax) \times 10$
où :

- P = note attribuée à l'offre économique ;
- Ri = pourcentage de réduction proposé par le concurrent ;

- Rmax = pourcentage de réduction le plus élevé parmi ceux présentés par les opérateurs économiques admis.

La Commission constate que l'opérateur économique Ideapubblica S.r.l. a présenté une offre économique de 25.000,00 € hors TVA, correspondant à une réduction de 19,93 % par rapport au montant de référence du marché.
Considérant qu'il s'agit de la réduction la plus élevée présentée dans le cadre de la procédure, la note économique est déterminée comme suit :
P = (19,93 / 19,93) × 10 = 10,00
Note attribuée : 10,00/10

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

Critère	Note
Plan opérationnel et méthodologie de travail	27/30
Curriculum professionnel	17/20
Expériences analogues documentées	14/20
Propositions d'amélioration	12/20
Total offre technique	70/90
Offre économique	10,00/10
Note globale	80,00/100

La Commission estime que l'offre présentée par Ideapubblica S.r.l. se caractérise par une bonne qualité technique et par une méthodologie de travail adéquatement structurée, soutenue par une expérience significative acquise dans le domaine de l'assistance technique et de la gestion de programmes financés.
La proposition apparaît cohérente avec les finalités du marché et présente des éléments d'amélioration aptes à renforcer l'efficacité du service.
Toutefois, elle présente un niveau de spécialisation spécifique moindre dans le domaine de la gestion administrative de programmes de coopération territoriale européenne par rapport à l'offre ayant obtenu la meilleure évaluation sur le plan technique.

CONSIDÉRATIONS FINALES DE LA COMMISSION

À l'issue de l'examen de la documentation technique et économique présentée par les opérateurs économiques admis à la procédure comparative, la Commission constate que toutes les offres examinées sont cohérentes avec l'objet du marché et aptes, du point de vue technico-professionnel, à assurer l'exécution des activités requises par l'Avis Public.
L'évaluation a été réalisée en tenant compte de la nature hautement spécialisée du service requis, destiné à fournir au Consortium Plemmirio l'assistance nécessaire pour les activités de coordination, de suivi, de gestion administrative et financière, d'utilisation des systèmes d'information du Programme, de justification des dépenses et de gestion des relations avec le partenariat ainsi qu'avec l'Autorité de Gestion du Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.
La Commission souligne que le marché ne concerne pas uniquement des activités de soutien administratif et documentaire, mais requiert une assistance spécialisée et continue tout au long du cycle de vie du projet CLIMED, grâce à un accompagnement constant du Chef de Projet et des services du Consortium Plemmirio, garantissant le contrôle des échéances, le suivi des activités, la gestion correcte de la plateforme JEMS, l'assistance aux partenaires du projet, la préparation des communications destinées à l'Autorité de Gestion et la supervision des activités administratives et financières jusqu'à la certification finale des dépenses et à la clôture complète du projet.

De l'analyse comparative des offres reçues, il ressort que la proposition présentée par ETM Services S.r.l. a obtenu la note globale la plus élevée grâce à la qualité méthodologique de la proposition, à l'expérience acquise dans le domaine des programmes européens de coopération territoriale et à sa capacité à garantir un niveau élevé de spécialisation dans les activités faisant l'objet du marché.
L'offre présentée par Ideapubblica S.r.l. s'est distinguée notamment par son profil méthodologique et organisationnel, mettant en évidence des outils de suivi et de contrôle bien structurés ainsi qu'une proposition économique compétitive. La Commission a toutefois relevé un niveau d'expérience spécialisée dans les programmes de coopération territoriale comparativement inférieur à celui ressortant de la documentation présentée par l'opérateur classé en première position.
L'offre présentée par ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale apparaît cohérente avec les finalités du marché et valorise la connaissance acquise dans le cadre des activités réalisées au profit du Consortium Plemmirio. La Commission a néanmoins constaté une articulation méthodologique moins développée ainsi qu'un nombre plus limité d'éléments d'amélioration par rapport aux autres offres examinées.
À l'issue des évaluations effectuées et des notes attribuées conformément aux critères prévus par l'Avis Public, la Commission établit le classement final suivant :

CLASSEMENT FINAL

Opérateur économique	Note technique	Note économique	Note totale
ETM Services S.r.l.	82,00	2,01	84,01
Ideapubblica S.r.l.	70,00	10,00	80,00
ALFEO Servizi Società Cooperativa Sociale	61,00	0,00	61,00

RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE

Au vu de ce qui précède, la Commission désigne comme premier classé de la procédure comparative l'opérateur économique ETM Services S.r.l., ayant obtenu la note globale de 84,01/100.
La Commission estime que l'offre présentée par ETM Services S.r.l. est celle qui répond le mieux aux besoins du Consortium Plemmirio, dans la mesure où elle est en mesure de garantir un accompagnement spécialisé et continu du Chef de Projet et des services de l'Organisme, en assurant le contrôle constant des activités du projet, le suivi des échéances administratives et financières, la gestion des relations avec le partenariat et avec l'Autorité de Gestion, l'utilisation correcte de la plateforme JEMS, ainsi que l'assistance technique nécessaire jusqu'à l'établissement de la justification finale certifiée et à la clôture administrative et financière complète du projet CLIMED.

La Commission ordonne par conséquent la transmission du présent procès-verbal aux services compétents du Consortium Plemmirio pour les suites administratives relatives à l'éventuelle attribution du service, dans le respect des dispositions contenues dans l'Avis Public et de la réglementation en vigueur.
Il est précisé que le présent classement constitue exclusivement le résultat de l'évaluation effectuée par la Commission et ne crée aucun engagement juridique quant à l'attribution du marché à la charge du Consortium Plemmirio.
L'éventuelle attribution demeure subordonnée à la vérification du respect des obligations prévues par la réglementation en vigueur, ainsi qu'à l'achèvement favorable des procédures administratives nécessaires à la formalisation de la mission.

Le Consortium Plemmirio conserve la faculté de ne pas procéder à l'attribution, de suspendre, révoquer ou annuler la procédure, ou encore de ne pas finaliser l'attribution ultérieure pour des raisons de fond ou d'intérêt public, des exigences organisationnelles, de l'indisponibilité des ressources nécessaires ou d'autres motifs, sans que cela puisse donner naissance à des droits, prétentions ou demandes d'indemnisation à la charge des opérateurs économiques participants.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 h 30.
Le présent procès-verbal, lu, approuvé et signé, est transmis aux services compétents pour les formalités ultérieures.

Syracuse, le 21 octobre 2026

La Commission d'Évaluation

Le Président
Geom. Salvatrice Zappalà

Le Membre
Dott. Francesco Collura

Le Membre
Dott. Gianfranco Mazza